

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 6 juin 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 16 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie – YBERT Valéry - LECORNU Séverine - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Pouvoirs : FOSSEY Flavie a donné procuration de vote à LEMAITRE Stéphanie.
THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :
POZZO Maryvonne.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés Publics

Achat matériel informatique médiathèque

- Délibération n° DEL2023-06B-05 -

M. Le Maire donne la parole à son adjointe, déléguée aux Affaires Culturelles, Madame Christine LEBLOND.

Elle informe les conseillers que M. Franck LEMOINE de l'entreprise A.N.I. Informatique est passé à la médiathèque et a fait le diagnostic suivant quant au matériel informatique actuellement utilisé par les deux agents communaux :

- un poste est obsolète et il convient de le remplacer,
- un poste nécessite un disque dur externe pour qu'il soit plus fonctionnel en terme de rapidité d'exécution et de stockage des données.

Elle présente son devis aux conseillers.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Devis de l'entreprise A.N.I.,

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe au maire, déléguée aux Affaires Culturelles,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- ☞ **Article 1^{er}** : d'accepter le devis n° 40 6 794 du 6 juin 2023 de l'entreprise A.N.I. Normandie Informatique d'un montant de 882,21 € HT (1 058,65 € TTC) pour l'achat d'un poste informatique et d'un disque dur externe pour la médiathèque ;
- ☞ **Article 2** : d'autoriser M. Le Maire à signer ce devis ;
- ☞ **Article 3** : d'autoriser M. Le Maire à prendre la Décision Modificative correspondante pour inscrire les crédits nécessaires à cette dépense à l'opération n° 225, article 2183.

Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 11 mai 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Pour Le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Pascal GIAVARINI



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.